



Licenciment economique ou licenciment amiable

Par **so clem**, le **20/09/2012 à 12:18**

Bonjour,

Voila ma femme travaille dans une société qui a eu en 2012 un RJ, qui en ai sorti mais depuis a toujours du mal a survivre.

Le patron de la société veut mettre en liquidation judiciare sa société fin octobre.

Il a proposé a me femme de lui faire un licenciment a l'amiable.

Doit elle accepter ou attendre la liquidation pour etre en licenciment economique?

Merci de vos reponse

Par **P.M.**, le **20/09/2012 à 13:07**

Bonjour,

De toute façon, un licenciement à l'amiable n'existe pas et en l'occurrence, il devrait être économique sachant qu'il existe la rupture conventionnelle mais qu'elle n'a pas pour vocation de le contourner...